



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-050

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DES COLLÈGES, DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE NANTES TERRE ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION : 2026-050  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DES COLLÈGES, DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE NANTES TERRE ATLANTIQUE

**RAPPORTEUR : Sarah TENDRON**

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal dans des différentes instances des collèges et de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Nantes Terre Atlantique.

La désignation de ces membres doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces membres en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- de désigner les représentants de la Ville dans les organismes listés ci-dessous :

▪ **Collèges**

Le code de l'éducation fixe les modalités de désignation des représentants de la commune au sein des collèges.

1 - Collège Anne Frank :

Deux conseillers municipaux siègent au Conseil d'Administration du Collège Anne Frank.

- Monsieur **Alain CHAUVET** en tant que titulaire et Madame **Léa MARIÉ** en tant que suppléante pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège Anne Frank.

2 - Collège Gutenberg :

Deux conseillers municipaux siègent au Conseil d'Administration du Collège Gutenberg.

- Monsieur **Fabien QUÉDÉ** en tant que titulaire et Madame **Fabienne LAMOUR** en tant que suppléante pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège Gutenberg.

3 - Collège Anne de Bretagne :

Deux conseillers municipaux siègent au Conseil d'Administration du Collège Anne de Bretagne et au Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

- Madame **Véronique SACHOT** en tant que titulaire et Monsieur **Laurent FOUILLOUX** en tant que suppléant pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège Anne de Bretagne ;

- Madame **Véronique SACHOT** en tant que titulaire et Monsieur **Laurent FOUILLOUX** en tant que suppléant pour représenter la Ville au Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) du Collège Anne de Bretagne.

#### 4 - Collège le Hérault :

Deux conseillers municipaux siègent au Conseil d'Administration du Collège le Hérault.

- Madame **Solen PEDRON** en tant que titulaire et Monsieur **Simon BRUNEAU** en tant que suppléant pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège le Hérault.
- **Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Nantes Terre Atlantique**

Le code rural fixe les modalités de désignation des représentants de la commune au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

#### Conseil d'Administration de l' EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique

- un représentant de la commune, désigné par le conseil municipal siège au conseil d'administration de l' EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

Il est proposé de désigner Madame **Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de l' EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

#### Conseil Intérieur du Lycée Général et Technologique Jules Rieffel

- un représentant de la commune, désigné par le conseil municipal de la commune siège, participe au conseil intérieur du Lycée Jules Rieffel.

Il est proposé de désigner Madame **Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville au Conseil Intérieur du Lycée Général et Technologique Jules Rieffel.

#### Commission Hygiène et Sécurité de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique

- un représentant de la commune, désigné par le conseil municipal siège à la Commission Hygiène et Sécurité de l' EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

Il est proposé de désigner Madame **Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville à la Commission Hygiène et Sécurité de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

#### Conseil de l'atelier technologique de la Fée au Duc

- un représentant de la commune, désigné par le conseil municipal siège au Conseil de l'atelier technologique de la Fée au Duc.

Il est proposé de désigner Monsieur **Jérôme SULIM** pour représenter la Ville au Conseil de l'atelier technologique de la Fée au Duc.

Conseil de perfectionnement et de Centre de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique

- un représentant de la commune, désigné par le conseil municipal siège au Conseil de perfectionnement et de Centre de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

Il est proposé de désigner Madame **Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville au Conseil de perfectionnement et de Centre de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

**Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.**

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**35 voix POUR**

**10 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET

Bertrand AFFILÉ

